

# LE DEMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES DEMINEURS DE BELGIQUE



DASEY / F

M. VAN CLEUVENBERGEN

Cité modèle 5005 F  
1020 BRUXELLES

## ASSEMBLEE GENERALE

BUREAU DE DEPOT

TERVUREN

1er TRIMESTRE

MARS 1995

REDACTEUR RESPONSABLE

BERGES A.

LIVINGSTONELAAN, 22

3080 TERVUREN

**Fonds " E. GEORGE "**

Situation arrêtée au 28 février 1995

Bons de caisse	: 100.000 BF
Sur le compte	: 263.968 BF
	<hr/>
Total	: 363.968 BF

Rappel du numéro de compte :

145 - 8044000 - 43

**SOMMAIRE**

1. Assemblée générale 1995
2. Communications diverses
3. Activités des sections de la DAS
4. L'historique du déminage (suite)

## ASSEMBLEE GENERALE 1995

Les membres effectifs sont invités à assister à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra le 10 mai 1995 à 10.30 Hr au Centre Sportif de la Force Terrestre  
Hertswegenstraat 61  
3080 DUISBURG (TERVUREN)

Les membres d'honneur adhérents et sympathisants sont cordialement invités. (Voir plan en annexe D)

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 26 mai 1994. (voir Bulletin 2<sup>ème</sup> trimestre - Juin 1994)
2. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux activités de la Fraternelle au cours de l'exercice 1994. (voir annexe C)
3. Exposé de la situation financière :
  - Compte-rendu des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 1994, y compris le Fonds de soutien Ernest GEORGE. (voir annexe A)
  - Rapport des vérificateurs (voir annexe B)
  - Approbation des comptes
  - Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Fixation de la cotisation 1996.
5. En application de l'article 21 des Statuts, élection de 6 administrateurs. Sont sortants et rééligibles :

Mrs BERTIN  
DUMONT  
VERVENNE  
VAN CLEUVENBERGEN  
CHOUFFART  
PAREE

6. Remise de la médaille du Mérite de l'U.F.A.C.  
(Union des Fraternelles des Anciens Combattants)

OR : Mr TOUSSAINT Paul

ARGENT : Mrs CRAYMEEERSCH  
DEMEESTER  
DENEVE

BRONZE : Mrs CABARAUX  
JANSSENS  
PAUWELS  
DE BOES  
DORVAL

7. Remise de la médaille de Démineur.

Mrs MOORTGAT Willy  
COUWENBERG Guy  
BORN Joseph  
DANIELS Albert  
REQUILLE Joseph  
VERVENNE Jérôme

8. Communications diverses :
  - a. Pèlerinage à STAVELOT  
Ce pèlerinage aura lieu le dimanche (ultérieurement)  
septembre 1995  
Pour de plus amples détails concernant l'organisation de ce pèlerinage, voir le prochain bulletin
  - b. Souvenirs pour la salle de Traditions  
(Objets divers, photos, documents, etc....)
  - c. Recueil de poèmes de Messieurs René PORREWYCK et Marcel LALLEMAND
  - d. Questions et réponses

Données administratives relatives à

l'Assemblée Générale du 10 mai 1995

1. Lieu : Centre Sportif de la Force Terrestre  
Hertswegenstraat 61  
3080 DUISBURG (TERVUREN)  
(voir plan en annexe D)
2. Accueil : A partir de 09.45 Hr
3. Assemblée : 10.30 Hr
4. Diner : Repas chaud  
Prix : 650 Fr (Apéritif, vin & café compris)
5. Inscription : auprès de votre délégué régional avec  
la mention **INDISPENSABLE** :  
  
10 mai 1995 + votre NOM.

Date limite d'inscription le 21 avril 1995
--

6. Transport : A organiser par les sections
7. Liste des participants :  
Les sections feront parvenir leurs listes au secrétariat de la Fraternelle **AVANT LE 28 AVRIL 1995**.  
Formalité indispensable.
8. Pour information, les numéros de comptes bancaires ou CCP des sections ainsi que les noms des responsables :
 

NATIONAL (Mr. BERGES)	: 210-0257747-70
Section BRABANT (Mr BERGES)	: 000-0817353-31
Section HAINAUT (Mr BERGES)	: 000-0181949-74
Section LIEGE (Mr CHOUFFART)	: 000-0790211-49
Section OOST-VLAANDEREN (Mr EECKHOUT)	: 000-0150164-08
Section WEST-VLAANDEREN (Mr TOUSSAINT)	: 385-0062695-96
Section DAS (Mr MATTHEUS)	: 001-1357579-43

## Liste des annexes

Annexe A : un exemplaire du bilan financier 1994

Annexe B : une copie du procès-verbal de contrôle des membres vérificateurs

Annexe C : une copie des activités de la Fraternelle en 1994

Annexe D : plan des lieux pour l'Assemblée Générale du 10 mai 1995

1. Les membres effectifs qui désirent présenter leur candidature pour siéger au Conseil d'Administration sont priés de se faire connaître auprès du Secrétariat de la Fraternelle, Livingstonelaan 22, 3080 TERVUREN, et ce avant le 01 mai 1995
2. Toute interpellation lors de l'Assemblée Générale doit être adressée par écrit au Secrétariat de la Fraternelle et ce avant le 01 mai 1995. Cette demande devra mentionner l'objet détaillé de l'interpellation.

Au nom du Conseil d'Administration

Mr A. BERGES

Secrétaire - Trésorier

Mr A. BERTIN

Président national

DECOMPTE 1994

<u>ENTREES</u>		<u>SORTIES</u>	
COTISATIONS 1994	: 101.500	FRAIS DE BANQUE	: 1.008
COTISATIONS 1995	: 1.200	COTISATION UFAC	: 33.530
INTERETS	: 41.859	MEDAILLES	: 6.160
BONS DE CAISSE	: 300.000	PRIX GEN. SEVRIN	: 5.000
MEDAILLES	: 100	BULLETIN	: 27.805
ASSEMBLEE GENERALE	: 3.100	CONSEIL D'ADMINISTRATION	: 6.620
		BONS DE CAISSE	: 279.980
		ASSEMBLEE GENERALE	: 19.220
		FRAIS DE DEPLACEMENT	: 3.640
		PRECOMPTE	: 4.151
		FLEURS	: 8.500
		STAVELOT	: 36.660
		PORTE DRAPEAU	: 1.500
SOLDE	: 7.015	DECES	: 1.000
	-----		-----
	454.774		454.774

<u>SITUATION AU</u>			
		31-12-93	31-12-94
S N C I	:	14.098	9.647
GENERALE DE BANQUE	:	7.188	4.624
C C P	:	840	840
SOLDE	:		7.015
		-----	-----
		22.126	22.126
<u>TITRES</u>			
S N C I	:	400.000 à 6,50 %	01.07.97
		100.000 à 5,75 %	01.08.95
GENERALE DE BANQUE	:	100.000 à 6,10 %	01.07.97
		100.000 à 6,50 %	01.07.97

A.S.B.L.

RAPPORT

Des membres vérificateurs à l'Assemblée Générale Statutaire 1995

Messieurs,

Mrs VAN CLEUVENBERGEN et MATTHEUS, réunis sur convocation du Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission d'investigation et de contrôle qui nous est dévolue par les statuts;

Nous avons procédé à la vérification des comptes générateurs du passif et de l'actif et vérifiées écritures ainsi que les documents comptables de l'exercice 1994 que nous avons reconnus exacts.

Par conséquent, les membres vérificateurs proposent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes tels que présentés et de donner due et valable décharge aux Administrateurs.

HEVERLEE, le 03 mars 1995

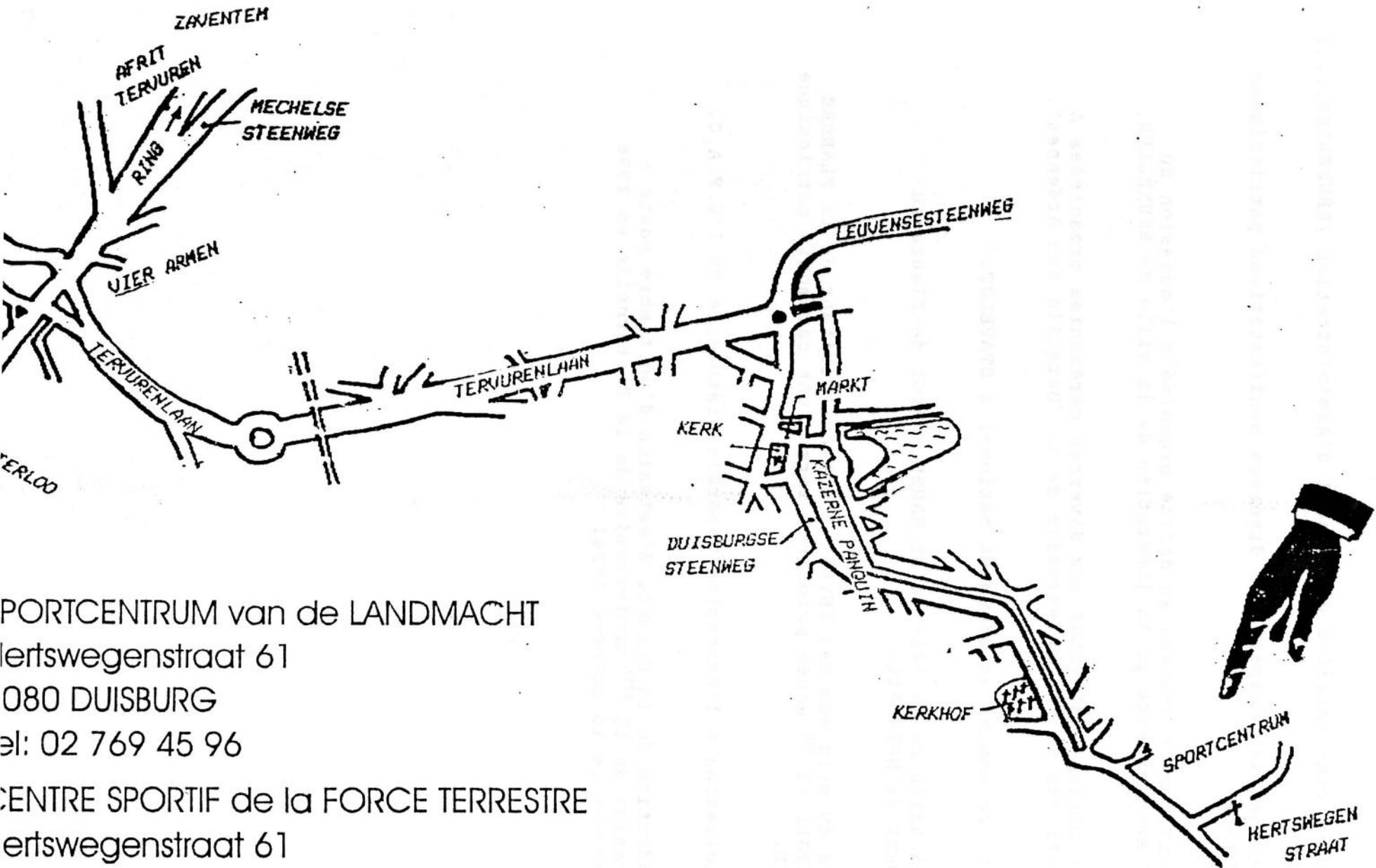
VAN CLEUVENBERGEN C.

MATTHEUS H.

Etaient présents : Mrs BERTIN et BERGES

Activités de la Fraternelle en 1994

1. Réunions trimestrielles du Conseil d'Administration (BRUXELLES,...)
2. Délégation avec drapeau aux diverses manifestations patriotiques nationales.
3. Délégation avec drapeau au défilé organisé à l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la libération de la ville de BRUXELLES.
4. Participation à STAVELOT aux diverses cérémonies organisées à l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la "Bataille des Ardennes".
5. Pèlerinage annuel au monument national à STAVELOT.
6. A l'occasion de la fête de st BARBE, dépôt de fleurs au monument de MEERDAEL.
7. Remise du prix Gén Maj SEVRIN à un élève méritant de la FLANDRE ORIENTALE (6<sup>ème</sup> année primaire) lors d'une cérémonie patriotique à GAND.
8. Participation à l'Assemblée Générale Statutaire de l'U.F.A.C.
9. Introduction de la demande d'émission d'un timbre poste à l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la Fraternelle en 1996 (introduit le 16 octobre 1994)



PORTCENTRUM van de LANDMACHT  
 Hertsweegenstraat 61  
 41080 DUISBURG  
 tel: 02 769 45 96

CENTRE SPORTIF de la FORCE TERRESTRE  
 Hertsweegenstraat 61  
 41080 DUISBURG  
 tel: 02 769 45 96

Plan détaillé Assemblée Générale  
 du 10 mai 1995

## COMMUNICATIONS

### Mariage

L'Adjt GODRIE a contracté mariage avec Mademoiselle MOL Véronique le 04 mars 1995.  
Félicitations aux jeunes mariés.

### Noces de diamants

Monsieur et Madame Jules DEMEULENAERE - CORNETTE de STADEN ont feté ce 21 février 1995 leurs noces de diamants.  
Nous souhaitont aux jubilaires de poursuivre encore de nombreuses années leur vie en commun. Sincères félicitations.

### Mission à l'étranger

#### BELBAT (Ex-YOUGOSLAVIE)

La relève vers la fin mars :

1SgtMaj VERFAILLIE  
1SgtMaj WITTOUCK  
CplChef MORLION

#### CAMBODGE

La relève vers le début mars :

Capt MERCKX  
AdjtChef VAN CLEUVENBERGEN  
Adjt GODRIE

### NAISSANCE

Au mois de février 1995, pour la première fois, un petit fils est né dans la famille VAN DE VOORDE - VERHULST  
Sincères félicitations aux heureux grands-parents.

### NECROLOGIE

CNOCKAERT décédé à FURNES le 17 février 1994.  
LEBON Norbert décédé à GAND le 17 février 1995.  
Nous présentons à chaque famille nos sincères condoléances.

### VACANCES et LOISIRS

08 jours à la Côte d'Azur du 04 juillet au 11 juillet 1995  
Pension complète, toute excursion comprise pour la somme de 21.250 BFr.  
Tout renseignements ou inscription :

Paul TOUSSAINT  
Kasteeldreef 2  
8650 HOUTHULST  
Tel : 051/70 18 34

## LES NOUVELLES DE LA FORCE NAVALE

A partir de cette édition la DAS de la Force Navale, à la demande générale, fera publier les nouvelles intéressants notre Force.

Naturellement il faudra me faire parvenir les articles intéressants afin de les transmettre. Cela peut être fait dans votre langue maternelle du moment que cela a un intérêt pour la revue "Le Démineur". Je pense en premier : aux cours, visites (en Belgique ou à l'étranger), aux missions de plongée, aux opérations EOD ou IED, exercices en mer et à quai, ainsi qu'à la vie courante du plongeur-démineur. Les autres suggestions seront également les bien venues.

Il vous est également demandé de nous communiquer le plus vite possible : les événements personnels tels que : mutation, mariage, naissance, décès, etc... J'attends de vous tous une coopération afin de mieux faire connaître au sein de la Fraternelle les différents aspects de la vie des démineurs de la Force Navale.

Pour tous renseignements ou suggestions vous pouvez toujours contacter votre responsable de la DAS/FN.

R. Van den Eede  
Eguermin / Salle des mines  
SDS 64 - OOSTENDE  
BEMILCOM 9 - 2732 - 260

## LES MINES MARINES RUSSES DE LA SALLE DES MINES A OOSTENDE

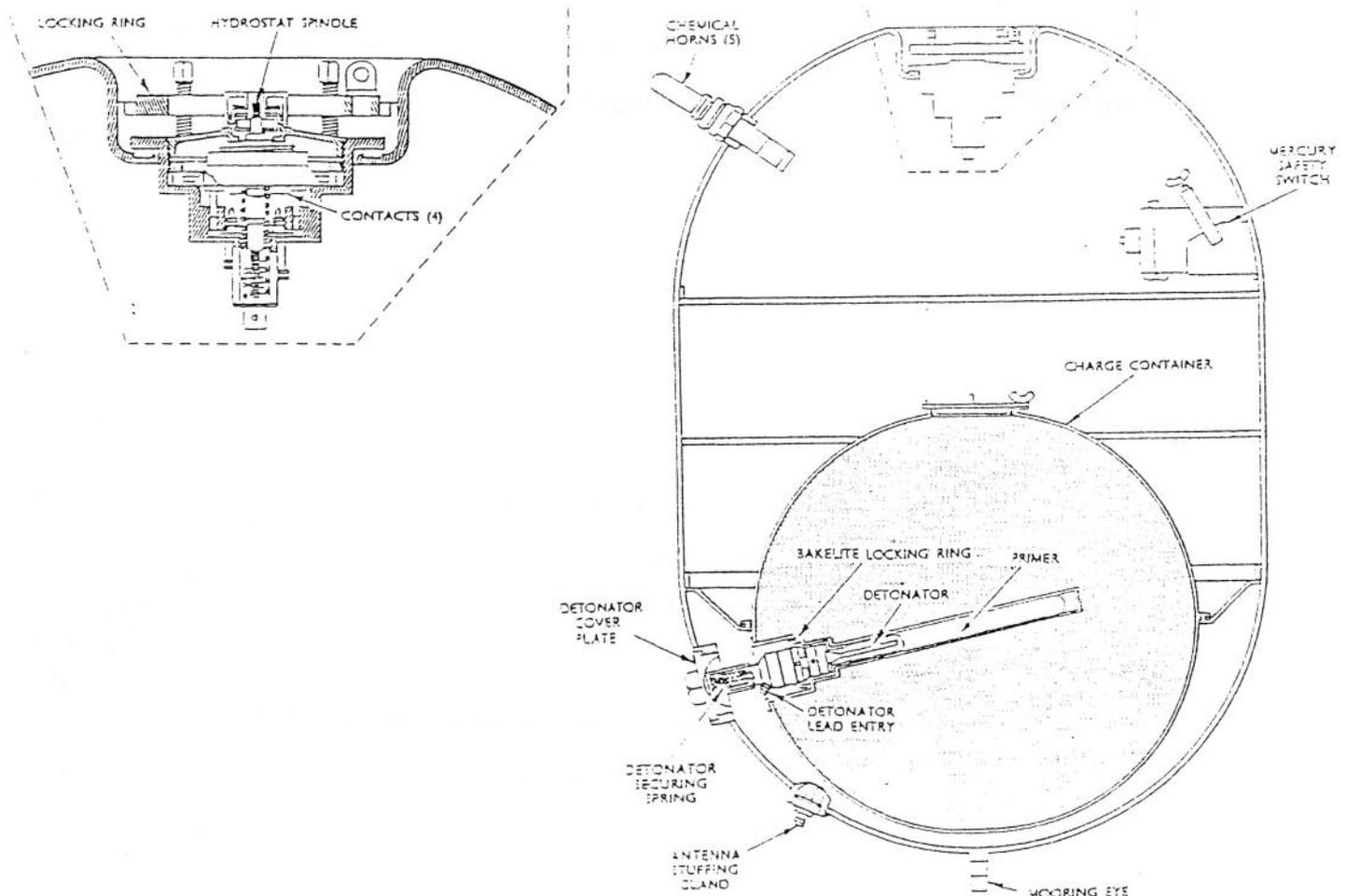
Durant le mois d'octobre 1993, la salle des mines s'est enrichie de quatre nouvelles mines. Il s'agit de la KB, YaM, la KMD 500 et 1000. Ces mines proviennent de l'Ex-DDR.

Il est à déplorer qu'une cinquième mine la UDM était trop dangereuse à vider de son chargement vu le manque de matériel.

### Description de la mine KB

- Longueur : 132 cm
- Diamètre : 87,5 cm
- Poids de la mine : 500 kg
- Poids de l'ancre : 590 kg
- Chargement : 246 kg de TNT
- Orin (câble) : 261 mètres x 10 mm

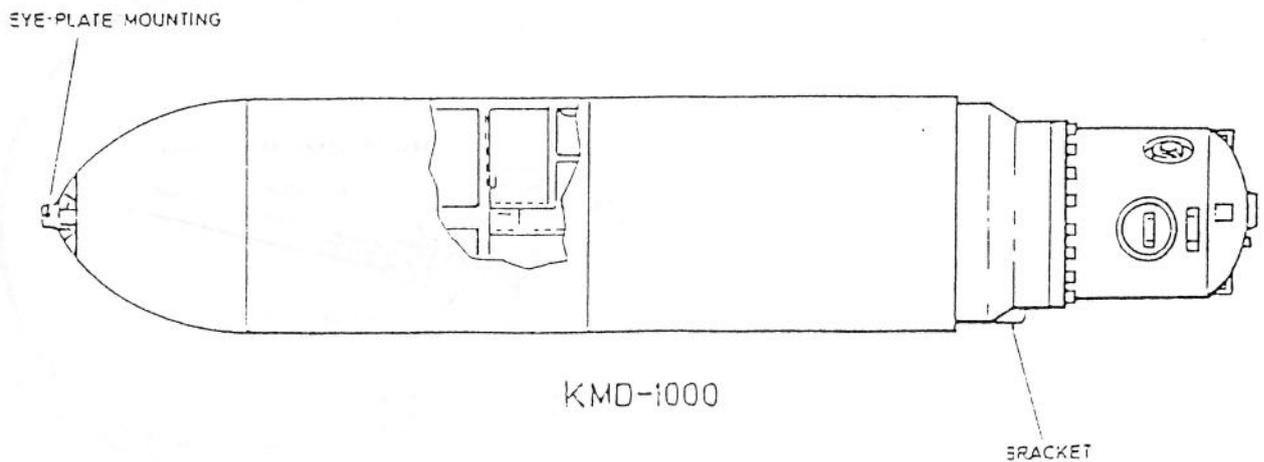
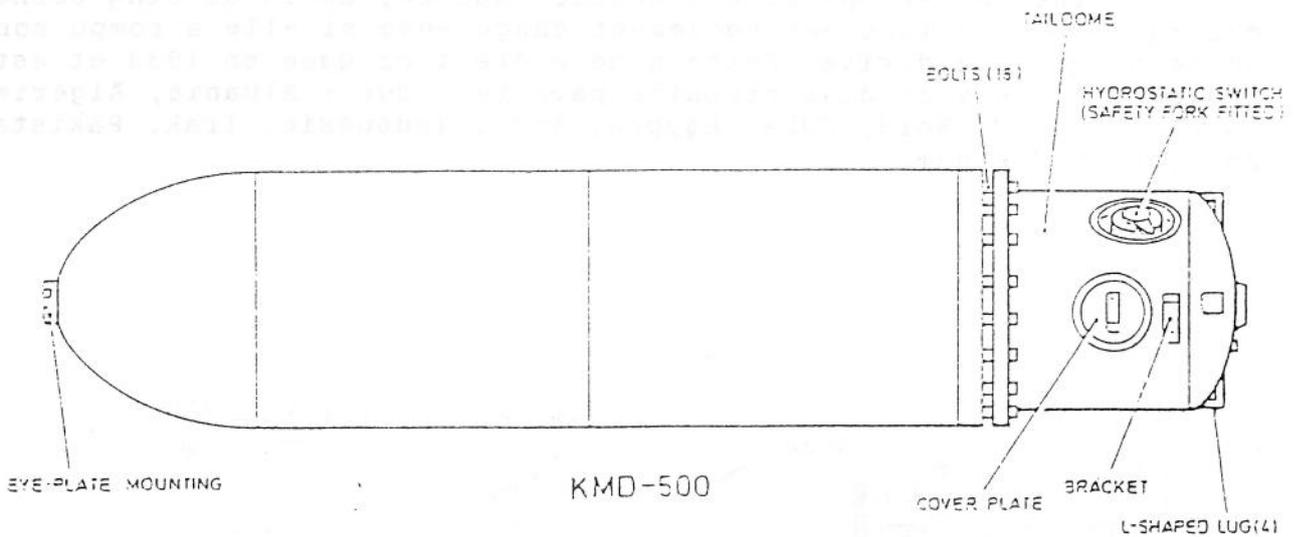
La mine KB est une mine à contact ancrée, munie de cinq cornes chimiques. Cette mine est également dangereuse si elle a rompu son ancre et qu'elle dérive. Cette mine a été fabriquée en 1933 et est toujours en service dans certains pays tels que : Albanie, Algérie, Chine, Corée du Nord, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Irak, Pakistan, Pologne et Vietnam.



Description des mines KMD 500 et 1000

	<u>500</u>	<u>1000</u>
- Longueur	190,5 cm	288 cm
- Diamètre	45 cm	53 cm
- Poids	500 kg	1000 kg
- Charge d'explosif	300 kg	700 kg
- Profondeur maximum	50 m	50 m
- Retard d'armement	de 0,5 à 10 jours	
- Compteur de bateaux	de 0 à 11	
- Durée de vie de la batterie	un an	

Mine de fond à influence magnétique. A été en production de 1945 à 1955. Est encore en service dans les pays suivants : Albanie, Chine, Corée du Nord, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Pakistan, Pologne et Vietnam.

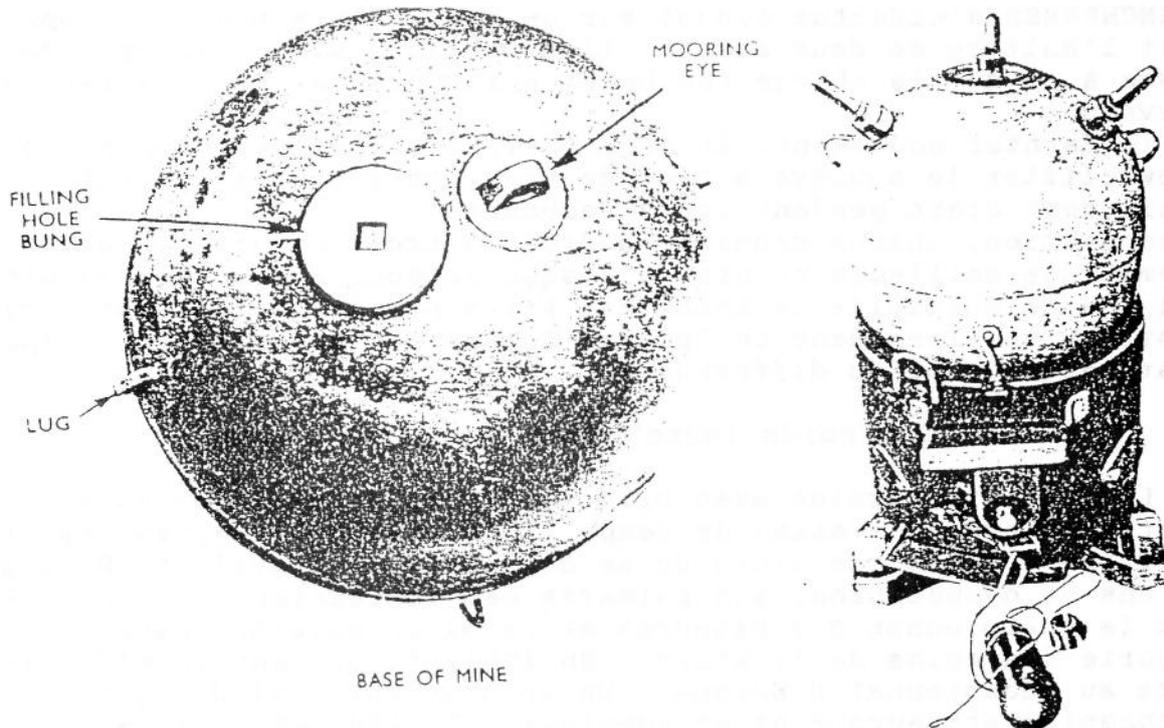


### Description de la mine YaM

- Diamètre : 0,60 m
- Poids de la mine : 52 kg
- Poids de l'ancre : 100 kg
- Poids de la charge : 20 kg
- Longueur du câble : 54 m x 8,2 mm

La mine YaM est une mine ancrée à contact munie de trois cornes chimiques. Cette mine a été en production entre 1933 et 1955. Elle est encore en service dans les pays suivants : Chine, Egypte, Estonie, Irak, Iran, Lituanie, Pologne, Russie, Ukraine et probablement en Albanie, Corée du Nord, Cuba, Indonésie et au Pakistan.

Au cours de la guerre du Golfe, l'Irak a utilisé cette mine pour détruire les équipements de dragage. Cette mine reste dangereuse en surface (dérivante).



Nous tenons à remercier les instances suivantes pour nous avoir permis de neutraliser et vider les mines décrites ci-avant : CINCGERFLEET, COMOPNAV, NAVCLEARMIN, Chaire de Chimie de l'Ecole Royale Militaire, SEDEE FAé MEERDAEL, Log CN 4 Adj S2-S3, Kleine Brogel, Pampa Range, Dep Mun ZEDELGEM, le NEDEX (France), DETLOGNAV, 10 Wing Tac, le NAVCOMZEB, DIVMAR, Bureau Mun ZWIJNDRECHT et enfin l'ancien Directeur de EGUERMIN le KTZ J.J. TIMMERMAN.

**Un militaire belge champion du monde de powerlift  
(Ex démineur, membre de la DAS)**

**LE LION DES FLANDRES**

Texte : Gerritjan Maes  
Photo : Jurgen Braekevelt

Traduction : Laurent Schmitz  
Source : VOX No 9503

Le 1er Sergent-major **Wim ELYN** est chargé de l'administration, de l'approvisionnement et de l'évacuation des munitions de l'arsenal de Zwijndrecht. Un travail de routine, direz-vous. Peut-être, mais Wim a plus d'un tour dans son sac... En novembre 1994, il participe au championnat du monde de powerlift à Johannesburg, en Afrique du Sud, et en revient avec le titre mondial en poche. Une première !

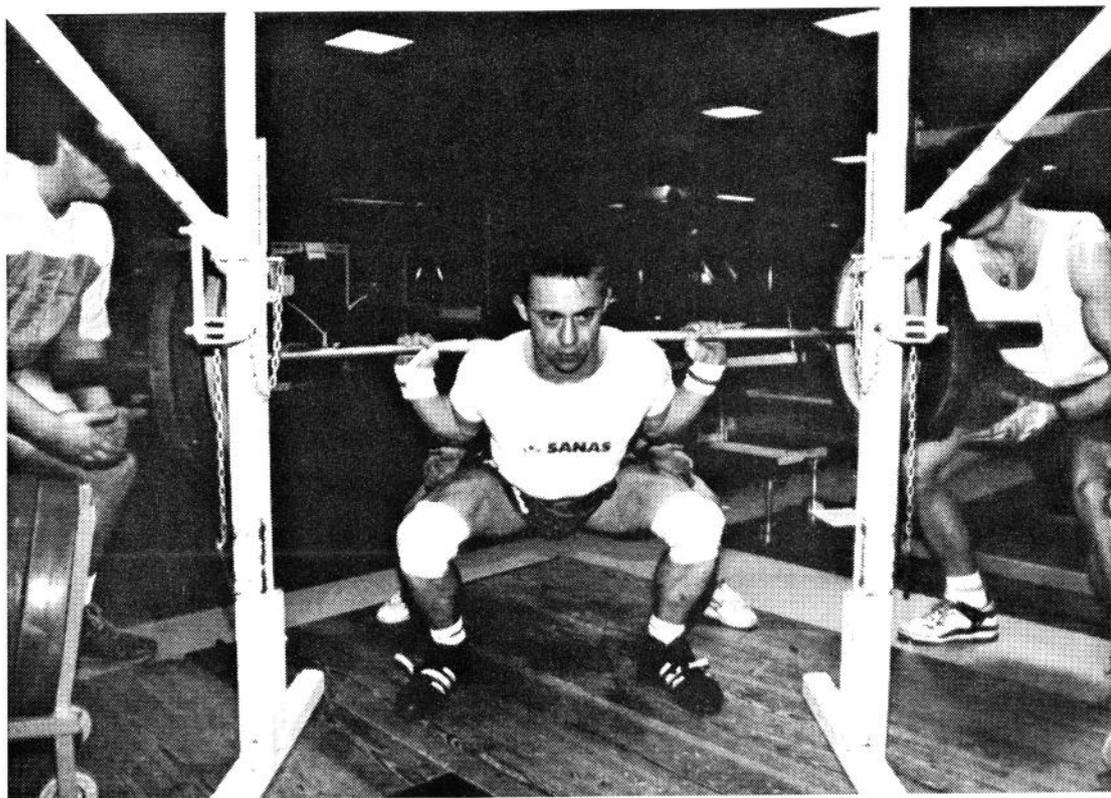
Le "powerlift" est le petit frère moins technique de l'haltérophilie classique. On y exécute trois sortes de mouvements: le squat, le benchpress et le dead lift. Pour **SQUAT**, l'athlète s'accroupit avec un haltère sur les épaules jusqu'à ce que ses fesses descendent plus bas que ses genoux. Il reprend ensuite sa position debout, jambes tendues. Le **BENCHPRESS** s'effectue couché sur un banc. Bras tendus le sportif reçoit l'haltère de deux aides. Il doit alors plier les bras de manière à ce que la charge touche sa poitrine pour ensuite les tendre à nouveau. Pour le dernier mouvement, le **DEAD LIFT**, l'haltère est déposé au sol. Le powerlifter le soulève à bout de bras, se redresse et reste parfaitement droit pendant trois secondes. En compétition, chaque candidat a droit à trois essais par exercice. La somme des meilleurs points de chaque catégorie donne le résultat final (si on multiplie le total des kilos par le coefficient corporel, on obtient un classement en "points-Schwartz" qui permet de comparer les athlètes de poids différents).

**Un "poids lourd" chez les poids légers**

Lorsque Wim termine avec brio son cours de démineur en 1988, il se retrouve avec une masse de temps libre disponible après les heures de service. Il décide alors de se consacrer au powerlift. En à peine cinq ans de compétition, son palmarès est impressionnant. En 1989, il gagne le championnat des Flandres et celui de Belgique dans la catégorie des moins de 56 kilos. En 1991, il obtient la médaille de bronze au championnat d'Europe. Un an plus tard, il décroche l'argent aux championnats européens et mondiaux. En 1993 et 1994, Wim s'approprie la première place au podium européen. L'année passée, il couronne enfin sa montée par une médaille d'or au championnat du monde de JOHANNESBOURG dans la catégorie des moins de 60 kilos (et sans doping)!

Malheureusement, on a tendance de nos jours à associer l'haltérophilie au doping. Ce n'est pas le cas pour notre militaire qui ne doit sa réussite qu'à un entraînement draconien. Chaque semaine, il fréquente de neuf à dix fois les salles de sport pour des périodes d'exercices d'une durée de deux heures et demie ! Il soulève ainsi hebdomadairement près de 80 tonnes...

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que notre champion ait inscrit en AFRIQUE du SUD le nouveau record de 645 kilos (526,96 points-Schwartz) à côté de son nom WIM dévoile volontiers son secret : "de l'autodiscipline, un caractère d'acier, un accompagnement professionnel et l'appui de mes collègues de travail, voilà ce qui me pousse au sommet !"



Squat : 180 kilos sur les épaules !



Les sportifs de l'année ont été reçus par nos Souverains au Palais de Laeken

STANDARD AND METRIC CONVERSION  
TABLE  
1. Length  
2. Area  
3. Volume  
4. Mass  
5. Temperature  
6. Time  
7. Energy  
8. Power  
9. Force  
10. Pressure  
11. Density  
12. Speed  
13. Acceleration  
14. Frequency  
15. Angle  
16. Solid Angle  
17. Luminous Flux  
18. Luminous Intensity  
19. Illuminance  
20. Radioactivity  
21. Dose Equivalent  
22. Absorbed Dose  
23. Activity  
24. Specific Activity  
25. Decay Constant  
26. Half-life  
27. Mean Life  
28. Average Life  
29. Decay Constant  
30. Half-life  
31. Mean Life  
32. Average Life

UNIT	SYMBOL	UNIT	SYMBOL
meter	m	foot	ft
centimeter	cm	inch	in
millimeter	mm	yard	yd
micrometer	μm	mile	mi
nanometer	nm		
angstrom	Å		
deca-meter	dam		
hecto-meter	hm		
kilo-meter	km		
mega-meter	Mm		
giga-meter	Gm		
tera-meter	Tm		
petta-meter	Pm		
exa-meter	Em		
zetta-meter	Zm		
yotta-meter	Ym		
square meter	m <sup>2</sup>	square foot	ft <sup>2</sup>
square centimeter	cm <sup>2</sup>	square inch	in <sup>2</sup>
square millimeter	mm <sup>2</sup>	square yard	yd <sup>2</sup>
square micrometer	μm <sup>2</sup>	square mile	mi <sup>2</sup>
square nanometer	nm <sup>2</sup>		
square angstrom	Å <sup>2</sup>		
square deca-meter	dam <sup>2</sup>		
square hecto-meter	hm <sup>2</sup>		
square kilo-meter	km <sup>2</sup>		
square mega-meter	Mm <sup>2</sup>		
square giga-meter	Gm <sup>2</sup>		
square tera-meter	Tm <sup>2</sup>		
square petta-meter	Pm <sup>2</sup>		
square exa-meter	Em <sup>2</sup>		
square zetta-meter	Zm <sup>2</sup>		
square yotta-meter	Ym <sup>2</sup>		
cubic meter	m <sup>3</sup>	cubic foot	ft <sup>3</sup>
cubic centimeter	cm <sup>3</sup>	cubic inch	in <sup>3</sup>
cubic millimeter	mm <sup>3</sup>	cubic yard	yd <sup>3</sup>
cubic micrometer	μm <sup>3</sup>	cubic mile	mi <sup>3</sup>
cubic nanometer	nm <sup>3</sup>		
cubic angstrom	Å <sup>3</sup>		
cubic deca-meter	dam <sup>3</sup>		
cubic hecto-meter	hm <sup>3</sup>		
cubic kilo-meter	km <sup>3</sup>		
cubic mega-meter	Mm <sup>3</sup>		
cubic giga-meter	Gm <sup>3</sup>		
cubic tera-meter	Tm <sup>3</sup>		
cubic petta-meter	Pm <sup>3</sup>		
cubic exa-meter	Em <sup>3</sup>		
cubic zetta-meter	Zm <sup>3</sup>		
cubic yotta-meter	Ym <sup>3</sup>		

UNIT	SYMBOL	UNIT	SYMBOL
square meter	m <sup>2</sup>	square foot	ft <sup>2</sup>
square centimeter	cm <sup>2</sup>	square inch	in <sup>2</sup>
square millimeter	mm <sup>2</sup>	square yard	yd <sup>2</sup>
square micrometer	μm <sup>2</sup>	square mile	mi <sup>2</sup>
square nanometer	nm <sup>2</sup>		
square angstrom	Å <sup>2</sup>		
square deca-meter	dam <sup>2</sup>		
square hecto-meter	hm <sup>2</sup>		
square kilo-meter	km <sup>2</sup>		
square mega-meter	Mm <sup>2</sup>		
square giga-meter	Gm <sup>2</sup>		
square tera-meter	Tm <sup>2</sup>		
square petta-meter	Pm <sup>2</sup>		
square exa-meter	Em <sup>2</sup>		
square zetta-meter	Zm <sup>2</sup>		
square yotta-meter	Ym <sup>2</sup>		
cubic meter	m <sup>3</sup>	cubic foot	ft <sup>3</sup>
cubic centimeter	cm <sup>3</sup>	cubic inch	in <sup>3</sup>
cubic millimeter	mm <sup>3</sup>	cubic yard	yd <sup>3</sup>
cubic micrometer	μm <sup>3</sup>	cubic mile	mi <sup>3</sup>
cubic nanometer	nm <sup>3</sup>		
cubic angstrom	Å <sup>3</sup>		
cubic deca-meter	dam <sup>3</sup>		
cubic hecto-meter	hm <sup>3</sup>		
cubic kilo-meter	km <sup>3</sup>		
cubic mega-meter	Mm <sup>3</sup>		
cubic giga-meter	Gm <sup>3</sup>		
cubic tera-meter	Tm <sup>3</sup>		
cubic petta-meter	Pm <sup>3</sup>		
cubic exa-meter	Em <sup>3</sup>		
cubic zetta-meter	Zm <sup>3</sup>		
cubic yotta-meter	Ym <sup>3</sup>		

STANDARD AND METRIC CONVERSION  
TABLE  
1. Length  
2. Area  
3. Volume  
4. Mass  
5. Temperature  
6. Time  
7. Energy  
8. Power  
9. Force  
10. Pressure  
11. Density  
12. Speed  
13. Acceleration  
14. Frequency  
15. Angle  
16. Solid Angle  
17. Luminous Flux  
18. Luminous Intensity  
19. Illuminance  
20. Radioactivity  
21. Dose Equivalent  
22. Absorbed Dose  
23. Activity  
24. Specific Activity  
25. Decay Constant  
26. Half-life  
27. Mean Life  
28. Average Life  
29. Decay Constant  
30. Half-life  
31. Mean Life  
32. Average Life

## CHAPITRE VI (suite)

### LES SERVICES DE DEMINAGE BELGES AUJOURD'HUI

par le Sous-Lieutenant élève  
**Pieter CRAENEN**

Année académique 1988-1989 de l'ERM

#### 3. MISSION D'INSTRUCTION

Le Service de déminage de la Force terrestre a à côté des missions typiquement de déminage, une fonction d'instruction très importante. Il est responsable de :

- la formation technique, l'enseignement permanent complémentaire des spécialistes des trois forces,
- la formation d'agent de reconnaissance tant civil que militaire concernant les engins explosifs non explosés,
- en ce qui concerne les engins improvisés (IED's), sensibiliser les responsables de la sécurité des grandes organisations (comme l'OTAN, la C.E.E. etc...), les grandes entreprises (IBM, etc...) les inspecteurs de police et de police judiciaire,

L'école des services de déminage se trouve à HEVERLEE. Le peloton Instruction et d'études dispose d'une bibliothèque, d'une salle didactique (musée) et d'un terrain d'exercice.

#### 4. UN PROBLEME ACTUEL - LES MUNITIONS CHIMIQUES (TOXIQUES)

##### a. La problématique

Le titre de ce paragraphe est peut être un peu déroutant. Les munitions chimiques ont depuis la fin de la Première Guerre mondiale toujours posé problème. Mais jusqu'à quelques années d'ici, on est toujours parvenu à se débarrasser de ces munitions, le plus souvent d'une façon irresponsable. Cette année-ci (1989) il y a eu de nouveau toutes sortes de discussions à ce sujet et une solution acceptable semble être en vue.

##### b. Munitions chimiques (toxiques) ; qu'est-ce que c'est au juste ?

###### (1) Généralité

Grosso modo on peut distinguer deux sortes d'obus utilisés au cours de la Première Guerre mondiale, des munitions explosives et des munitions chimiques (toxiques). les engins de la première catégorie étaient des munitions remplies d'explosif qui provoquaient lors de l'explosion une onde de choc énorme et projetaient des éclats à la ronde. en bref, le principe est encore d'application aujourd'hui.

La munition chimique toxique n'était pas conçue de détruire ni par onde de choc ni par éclats. la charge explosive que contenait un tel obus était réduite au minimum, en réalité juste suffisante pour faire éclater la munition et disperser le chargement qui pouvait être un gaz toxique, de la fumée ou des matières incendiaires.

Comment se présente un tel obus ? Extérieurement une munition chimique toxique ne se différencie pas toujours d'une munition explosive conventionnelle. Un civil pourrait penser avoir à faire à un obus tout à fait ordinaire (si l'on peut dire !) de la Première Guerre mondiale et c'est justement cela qui rend cette munition aujourd'hui si dangereuse.

Dans l'obus à gaz se trouve le plus souvent un flacon en verre ou en plomb contenant le gaz. La raison d'une telle construction est que souvent les gaz réagissent au contact du métal du corps de l'obus, il n'était donc pas possible de charger directement le gaz dans l'obus. Le bouchon d'obturation du trou de remplissage est donc pratiquement toujours en plomb. Pour certains types d'obus, ce bouchon est visible de l'extérieur, ce qui rend possible une identification sûre.

Cependant il n'est pas toujours possible de séparer les munitions toxiques des munitions explosives. Certains types de munitions existent dans les deux versions (explosive et toxique) et ne peuvent être distinguées l'une de l'autre (même sur base du poids). Le stock de munitions chimiques en attendant de traitement contient un pourcentage NON déterminé de munitions explosives. Pour des raisons bien évidentes chaque munition à problème est considérée comme TOXIQUE.

## (2) Les gaz

Quels gaz ont été utilisés au cours de la Première Guerre mondiale? Poser cette question à un civil et il vous répondra : gaz moutarde, ypérite et chlore. Gaz moutarde et ypérite sont en fait deux noms pour le même gaz. Ce gaz avait déjà été inventé en 1886 par un chimiste allemand Victor MEYER. Il a été appelé gaz moutarde en raison de sa couleur et de son arôme. C'est un gaz plus lourd que l'air, il se dépose donc sur le sol et pénètre dans les tranchées. Il brûle les voies respiratoires et provoque des brûlures graves de la peau des yeux et attaque également le système nerveux. C'est un gaz persistant et les allemands avaient pour règle de ne plus bombarder un terrain avec l'agent moutarde TROIS JOURS avant l'attaque. Les premiers obus chargés de gaz moutarde étaient prêts en juillet 1917<sup>(6)</sup> et ont été utilisés lors de la troisième bataille près de YPRES (juin - octobre 1917), d'où son second nom d'"YPERITE". En juin 1918 les Français commencèrent à utiliser le gaz moutarde et en septembre les Britanniques suivirent.

Le gaz utilisé le 22 avril 1915 près de STEENSTRATE (YPRES) par les allemands sur le front ouest était du gaz chlorique. Le chlore a été le premier gaz de combat, il n'était pas très adéquat pour remplir les obus. En plus, la mise en service des premiers masques à gaz firent que le gaz chloré fut rapidement abandonné. Néanmoins il fut utilisé jusqu'à la fin de la guerre principalement dans les cylindres à gaz pour créer un nuage très dense et sur une grande étendue lors de l'ouverture des vannes des bonbonnes.

---

<sup>6</sup> Le programme HINDENBURG pour la production de munitions (1916) prévoyait une augmentation énorme de la production d'obus à gaz et le perfectionnement du gaz moutarde.

Pendant la Première Guerre mondiale les allemands aussi bien que les alliés ont testé ± 4000 matières afin de déterminer leur agressivité afin d'être utilisés comme chargement dans les obus toxiques. Seul une quarantaine furent sélectionnés et seulement une douzaine donnèrent entière satisfaction (!). Différents produits avaient été "expérimentés" sur le front. Voici quelques gaz à succès : le phosgène, le xylybromiole (lacrymogène), le léwisite, etc...

c. Que faire avec une munition chimique (toxique)

L'enlèvement d'une munition chimique a toujours été un problème à cause des risques inhérent au chargement. Immédiatement après la Première Guerre mondiale a été appliqué la solution de facilité, notamment la même que pour les munitions explosives, enterrer, reboucher la tranchée et éventuellement interdire l'accès du terrain. En 1921, un contrat fut passé entre l'Etat belge et la firme F.N. PICKET & Son Ltd. La firme s'engageait à détruire aussi bien les munitions explosives que les munitions chimiques. Sur le terrain de la Firme à POELKAPELLE des fours spéciaux ont été construits dans lesquels la bouteille avec le gaz était brûlée après avoir été extraite de l'obus.

Peu après la Deuxième Guerre mondiale les munitions chimiques étaient détruites sous eau, le plus souvent juste devant la côte ou dans l'embouchure du ZWIN. A partir de 1954, les munitions dangereuses, emballées dans des blocs de béton étaient immergées dans le Golfe de Gascogne à une profondeur de ± 4000 mètres. Entre 1954 et 1972, 810 tonnes furent ainsi immergées au départ par bateaux civils loués par l'Etat belge, après par des bateaux de la Force Navale.

Le 15 février 1972, la BELGIQUE ratifiait le Traité d'OSLO qui traitait de la propreté de la mer. Le 8 février 1978 et le 19 mai 1983 le Traité était accepté par les Chambres. L'Arrêté Royal concernant l'exécution de la Loi du 8 février 1978 date du 7 novembre 1983 et est paru dans le Moniteur belge du 25 janvier 1984. Néanmoins en novembre 1980, 225 tonnes furent encore immergées dans le Golfe de Gascogne (stock accumulé depuis 1972). L'autorisation a été demandée en fonction de l'article 9 du Traité d'Oslo qui prévoit une situation d'urgence exceptionnelle. D'après certains édiles politiques une dernière immersion clandestine aurait eu lieu en novembre 1986.

Le stock actuel (1989) s'élève à environ 160 tonnes. Annuellement s'y ajoute ± 20 tonnes.

Depuis 1980 des spécialistes de la Force terrestre et de l'industrie s'activent à rechercher d'autres moyens pour solutionner ce problème de déchet (!). La solution la plus appropriée consiste en la construction d'une installation de démantèlement, coût évalué entre 150 et 200 millions de francs. Les frais d'exploitation s'élèveraient annuellement entre 12 et 15 millions de francs. Ces plans devraient être terminés dans le courant de l'année 1989.

Dans l'installation de démantèlement la partie chimique des munitions à gaz serait séparée de la partie explosive, après quoi les deux parties seraient détruites séparément. Les agents toxiques peuvent être stockés dans des réservoirs avant d'être détruits par l'industrie.

Un premier pas a été franchi, l'installation de nettoyage est déjà opérationnelle (coût ± 10 millions). Dans un laps de temps indéterminé la BELGIQUE parfois appelée "le cimetière des bombes d'Europe" pourra traiter ces munitions chimiques d'une façon responsable.

## CONCLUSION

En décrivant l'histoire du Service de Déminage belge, il m'est apparu clairement : jusqu'à présent le Service de Déminage a été nécessaire, la BELGIQUE ne pouvait s'en passer à aucun moment, ce qui a été prouvé lors des tentatives faites pour le supprimer. Toujours les événements ont prouvé, à l'avance ou pas, que la suppression du Service de Déminage était de mauvaise augure.

Maintenant on se pose immédiatement la question : quel avenir pour le Service de Déminage ? Doit-il continuer d'exister ? Si oui pour combien de temps encore ?

En terme d'année ou de mois une réponse est impossible. Aussi longtemps que sera déterrée des munitions provenant de n'importe quelle guerre, aussi longtemps que des actions terroristes auront lieu, aussi longtemps qu'il y aura des accidents avec les explosifs on ne pourra se passer d'un Service de Déminage. Et si l'on sait combien de munitions sont encore découvertes annuellement, si on sait que le terrorisme est quelque chose qui ne disparaîtra probablement jamais, on pourrait dire que : le Service de Déminage ne peut et ne saurait pas disparaître.

\*\*\* FIN \*\*\*